

Titre : Nouvelle version de l'AMC d'AXA Assurance Maroc.

Nouvelle version de l'AMC d'AXA Assurance Maroc

Dans sa nouvelle version, l'Assurance Maladie Complémentaire d'AXA Assurance Maroc propose des prestations répondant tant aux besoins qu'aux budgets des entreprises. En effet, la version 2010 de l'AMC, lancée pour la première fois en 2007, a connu une évolution aussi bien en termes de prestations proposées qu'en termes d'adaptation aux besoins et aux budgets des entreprises marocaines, qu'elles soient privées ou publiques.

Ainsi, en souscrivant à l'AMC d'AXA, le client peut choisir entre différentes options de remboursement. Soit sur la base de la tarification nationale de référence avec effet multiplicateur (100%, 125%, 150%, 200%) (*): le remboursement du ticket modérateur (**): pouvant aller jusqu'à 100%. Soit sur la base des frais engagés: le remboursement du ticket modérateur pouvant aller jusqu'à 90%.

L'offre d'AXA Assurance Maroc ne s'arrête pas à ce niveau. Certains soins exclus par l'AMO peuvent également être couverts tels que les soins dentaires, la cure thermale... avec un taux de prise en charge qui peut atteindre les 90%. Une telle initiative émane de la volonté de la Compagnie de permettre aux entreprises d'assurer sereinement la santé de leurs collaborateurs. ■